



# Assemblée générale

Soixante-deuxième session

**85<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 4 mars 2008, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Kerim ..... (ex-République yougoslave de Macédoine)

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

## Point 132 de l'ordre du jour (*suite*)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/62/657/Add.2 et Add.3)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/62/657/Add.2 et Add.3, dans lesquels le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de sa communication figurant dans les documents A/62/657 et Add.1, les Palaos et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant indiqué à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information figurant dans ces documents?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 64 de l'ordre du jour (*suite*)

### Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

### a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

**Projet de résolution** (A/62/L.29/Rev.1)

**Rapport de la Cinquième Commission**  
(A/62/621)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a déjà tenu un débat conjoint sur le point 64 de l'ordre du jour et ses points subsidiaires a) et b) et le point 47 de l'ordre du jour à ses 27<sup>e</sup> à 29<sup>e</sup> séances plénières, les 18 et 19 octobre 2007.

À sa 78<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2007, l'Assemblée a adopté le projet de résolution A/62/L.10/Rev.1 au titre du point 64 a) de l'ordre du jour (*résolution 62/179*).

L'Assemblée est aujourd'hui saisie du projet de résolution A/62/L.29/Rev.1. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/62/L.29 a été publié sous la cote A/62/621 et nous avons été informés que ces incidences demeurent inchangées pour le projet de résolution A/62/L.29/Rev.1.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Antigua-et-Barbuda, qui va présenter le projet de résolution A/62/L.29/Rev.1.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



**M. Ashe** (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution intitulé « Modalités, structure et organisation de la réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement », qui est publié sous la cote A/62/L.29/Rev.1.

Depuis le lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), beaucoup a été fait en matière de développement durable dans les pays africains. Le NEPAD continue de symboliser la détermination et l'engagement collectifs des pays africains de prendre en main leur propre développement économique et social durable.

En décembre 2007, l'Assemblée générale a réaffirmé sa décision de tenir, à sa soixante-troisième session, une réunion de haut niveau sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives ». En tant que Président du Groupe des 77 et de la Chine, je me félicite tout particulièrement que l'Assemblée générale ait aujourd'hui la possibilité de s'accorder de manière unanime sur les modalités et la structure de cet événement, dont l'importance est capitale.

Pour que le monde en développement puisse réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015, il est crucial que nous accordions une attention particulière aux besoins spécifiques de l'Afrique et à la nécessité de tenir les promesses faites aux pays africains.

Le projet de résolution est clair. Il contient un court préambule rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005, ainsi que la résolution 60/265 de l'Assemblée générale. Le préambule rappelle également la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social, intitulée « Le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable ». Le projet de résolution réaffirme aussi les besoins particuliers de l'Afrique, tout en notant que la mise en œuvre des engagements pris par les pays africains et vis-à-vis de ceux-ci aidera le continent à réaliser les OMD d'ici à 2015.

Le projet de résolution fixe également la date, la structure et le niveau de la réunion, qui se tiendra au plus haut niveau politique possible, notamment avec la participation de chefs d'État ou de gouvernement, et

décide que la réunion adoptera une déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique. Il charge également l'ONU d'entreprendre des consultations étroites avec l'Union africaine pour la préparation de la réunion. Par ailleurs, le projet de résolution dont nous sommes saisis prie le Secrétaire général de présenter à la réunion un rapport d'ensemble contenant des recommandations sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » en collaboration avec les organismes de développement compétents des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les autres institutions régionales et internationales concernées.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je voudrais remercier tous les États Membres d'avoir soutenu ce projet de résolution, ce qui traduit leur volonté de renforcer la coopération internationale pour parvenir au développement durable en Afrique. J'espère, sur un plan personnel, que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution par consensus.

Pour terminer, je voudrais faire observer que la liste des coauteurs du projet de résolution est toujours ouverte. Je remercie les délégations qui ont parrainé le projet de résolution et j'invite toutes les autres à faire de même.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/62/L.29/Rev.1, intitulé « Modalités, structure et organisation de la réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement ».

Israël s'est ajouté à la liste des coauteurs du projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/62/L.29/Rev.1 ?

*Le projet de résolution A/62/L.29/Rev.1 est adopté (résolution 62/242).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovaquie, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne, au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je lui rappelle que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M<sup>me</sup> Ghosh** (Slovénie) (*parle en anglais*) : L'Union européenne se félicite de l'adoption de la résolution 62/242 sur les modalités, structure et

organisation de la réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement.

L'Afrique est au cœur de la politique étrangère et du programme de développement de l'Union européenne. La Stratégie conjointe Union européenne-Afrique, récemment adoptée lors du Sommet Union européenne-Afrique de Lisbonne (Portugal), représente une étape importante dans le renforcement de notre partenariat. Nous sommes convaincus que la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique contribuera de manière non négligeable à attirer l'attention mondiale sur les partenariats et les initiatives de grande ampleur mis en œuvre avec et dans les pays africains et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

L'Union européenne remercie le facilitateur et tous ceux qui ont pris part à la négociation de la souplesse dont ils ont fait montre lors des consultations. L'Union européenne a accepté l'idée d'une réunion de haut niveau devant donner lieu à une déclaration politique, à la condition explicite que cette déclaration politique soit courte, à l'image de la résolution 57/2.

L'Union européenne se félicite également du libellé du paragraphe 6 de la résolution, qui demande au Président de l'Assemblée générale de préparer un projet de déclaration et de fixer la date des consultations informelles sur ce texte. L'Union européenne accorde une grande importance au fait que les négociations sur la déclaration politique ne doivent en aucune manière préjuger du résultat de la Conférence internationale sur le financement du développement. L'Union européenne préférerait que le processus, qui sera dirigé conjointement par deux facilitateurs, ne se déroule pas en même temps que les consultations informelles qui auront lieu sur le financement du développement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur inscrit au titre des explications de position.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Cap-Vert.

**M<sup>me</sup> Pires** (Cap-Vert) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais transmettre les excuses de mon Représentant permanent, M. Antonio Monteiro Lima, qui n'est pas en mesure de participer à la présente séance pour des raisons pressantes. Je voudrais en son

nom donner lecture de la déclaration suivante, faite en sa qualité de Président du Groupe africain pour ce mois.

« J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe africain. Le Groupe africain souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine à la 80<sup>e</sup> séance.

Le Groupe africain se félicite chaleureusement de l'adoption, aujourd'hui, par l'Assemblée générale de l'importante résolution intitulée "Modalités, structure et organisation de la réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement". En adoptant cette résolution, l'Assemblée répond à la demande des résolutions 61/229 du 22 décembre 2006 et 62/179 du 19 décembre 2007 sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international.

À mi-parcours de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et malgré les progrès enregistrés dans certains domaines, l'Afrique reste le seul continent qui risque de ne pas pouvoir réaliser les OMD d'ici à 2015. Même dans les pays qui ont accompli des progrès importants vers la réalisation des OMD, de vastes pans de la population restent pris au piège de la pauvreté extrême. En Afrique subsaharienne, on estime que plus de 40 % de la population vit désormais dans la pauvreté extrême, n'ayant que 1 dollar par jour pour survivre.

Nous espérons que la réunion de haut niveau permettra de recentrer l'attention sur l'Afrique, d'examiner et d'évaluer le volume et l'efficacité de l'aide internationale en faveur du développement de l'Afrique, et d'avoir un dialogue avec les partenaires de développement, y compris le système des Nations Unies, en vue d'intensifier l'aide apportée au continent et de formuler des recommandations sur les mesures que la communauté internationale devrait prendre pour améliorer l'appui à la mise en œuvre de tous les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, réaffirmés par les dirigeants mondiaux au Sommet mondial de 2005 et au Sommet au Groupe des Huit (G-8) de Gleneagles.

Nous réaffirmons l'importance du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en tant que cadre de développement de l'Afrique

et du rôle joué par l'ONU à l'appui de sa mise en œuvre.

Au nom du Groupe africain, je voudrais remercier nos partenaires de développement et toutes les délégations d'avoir, dans un esprit de coopération véritable, activement participé aux consultations et d'avoir adopté une approche constructive qui nous a permis de parvenir au consensus sur cette résolution. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude au facilitateur, M. Peter Le Roux, de l'Afrique du Sud, et au coordonnateur, M. Abdellah Benmellouk, du Maroc, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour mener à bien les consultations sur cette résolution.

Enfin, pour faire en sorte que la réunion de haut niveau soit couronnée de succès, le Groupe africain invite les États Membres à participer activement au processus préparatoire et aux consultations qui seront organisées en vue de parvenir rapidement à un accord sur les résultats escomptés. Nous encourageons les parties prenantes à être représentées au plus haut niveau possible de manière à ce que les travaux soient fructueux et ciblés. »

**Le Président** (*parle en anglais*): Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 64 a) de l'ordre du jour et du point 64 pris dans son ensemble?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 35.*